

Rapport public

Date d'émission du rapport : 25 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1198-0001

Type d'inspection :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Arnprior Regional Health

Foyer de soins de longue durée et ville : The Grove Nursing Home, Arnprior

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 18, 19, 23, 24 et 25 février 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00170470 – Initiative d'inspection proactive de conformité en lien avec les génératrices

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) – Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien périodique, préventif et correctif.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

On avait omis de mettre en place une marche à suivre concernant l'entretien correctif, périodique et préventif à l'appui de la conformité avec les dispositions réglementaires applicables à l'entretien de la génératrice.

Lors d'un entretien, un jour donné de février 2026, la superviseure ou le superviseur des services d'entretien a confirmé qu'il n'y avait aucune marche à suivre à propos de l'entretien de la génératrice.

Sources : Examen des dossiers correspondants; entretien avec un membre du personnel des services d'entretien.